

Taux de cotisations

CCN de l'Optique-lunetterie de détail du 2 juin 1986 (Brochure n° 3084 - IDCC 1431)

Date d'effet : 1^{er} janvier 2026

Non cadre

	Part patronale	Part salariale	Total
Prévoyance	0,336 % TA + TB	0,224 % TA + TB	0,56 % TA TB

TA : partie de salaire brut dans la limite du plafond annuel de la Sécurité sociale.

TB : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.